

Selon les données de l'observatoire départemental de la sécurité routière, 2 personnes ont perdu la vie sur les routes des Alpes-Maritimes en mars 2023 contre 5 en mars 2022. Concernant les blessés graves, 26 sont à déplorer contre 20 par rapport à la même période l'année précédente.

L'État et les entreprises de concert pour la sécurité routière

Mercredi 26 avril 2023, l'Ametra06, service de prévention et de santé au travail des Alpes-Maritimes, a signé la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre » de la sécurité routière en présence de Benoît Huber, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes et Nadia Hulin, coordinatrice départementale de la sécurité routière.

L'entreprise s'engage avec ses 217 collaborateurs à :

- limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- prescrire la sobriété sur la route
- exiger le porte de la ceinture de sécurité
- ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- favoriser la formation à la sécurité routière
- encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

Au-delà de ses collaborateurs, l'Ametra06 promouvra cette charte auprès de ses 25 000 entreprises adhérentes et des 200 000 salariés bénéficiaires.

Des employeurs engagés contre les risques routiers

L'Ametra06 est également partenaire de la préfecture pour la prévention de la sécurité routière auprès de ses adhérents lors des visites médicales du travail des salariés des entreprises privées. Les journées de la sécurité routière au travail 2023 qui se dérouleront du 22 au 26 mai, seront l'occasion de présenter les employeurs engagés contre le risque routier professionnel. La Sécurité routière accompagne les employeurs dans leur mobilisation en faveur de la sécurité de leurs collaborateurs.

Un espace « Employeurs engagés » est créé, il a vocation à être le point d'entrée vers l'élaboration ou le renforcement d'une politique de prévention routière à l'échelle de l'entreprise. Campagnes clé en main, modules de formation, affiches, conseils pratiques et témoignages utiles : toutes les ressources sont dans cet espace à disposition, quels que soient le secteur d'activité et la taille de l'entreprise, qu'elle soit déjà très engagée dans la thématique sécurité routière ou désireuse d'amorcer une politique de prévention.

Plus d'informations :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/les-journees-de-la-securite-routiere-au-travail>

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)